Image not found or type unknown

indemnisation assurance et syndicat copropriété

Par **elo45**, le **21/09/2011** à **10:01**

Bonjour,
j'ai eu un léger dégât des eaux dont je ne suis pas responsable, un peu avant de quitter mon ancien appartement.
J'ai reçu une indemnisation de mon assurance et mes propriétaires ont accepté de me laisser faire les travaux moi même.
Choses faites sauf qu'à l'état des lieux de sortie ils m'ont dit n'être pas satisfait des travaux et m'ont demandé combien l'assurance m'avait-elle donné.
Ils veulent le savoir pour pouvoir éventuellement se plaindre et dire que j'aurais pu faire mieux avec le montant. J'ai refusé de le leur dire mais ils me menacent de demander la valeur de cette indemnité, au syndicat de copropriété qui pourrait apparemment le leur fournir. Ma question est est-ce possible, le montant d'une indemnisation assurance dans ce cas là est-il communiqué à d'autres personnes que le locataire, en l'occurrence le syndicat de copropriété?
merci d'avance

Par **damlot**, le **23/09/2011** à **01:23**

Non.

sauf si le/la syndic couche avec l'assureur(e) ...

De toute façon, ce n'est pas en fonction du montant de l'indemnité d'assurance que votre propriétaire peut dire si vous lui rendez l'appartement dans un état satisfaisant ou non (par rapport à vos obligations de locataire).

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés